

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **1<sup>er</sup> octobre 2018 à 19 h 00** à laquelle prennent part :

Me Serge Bizier  
Madame Martine Lampron  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Me Olivier Milot, greffier, est également présent.

**18-10-377**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**18-10-378**

**Emprunt temporaire – Règlement 2018-332**

ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 567 de la Loi sur les cités et villes ;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires, selon le besoin, jusqu'à concurrence de 1 730 000 \$ à la Caisse Desjardins de l'Érable de Princeville pour le paiement des dépenses pour le projet de travaux de voirie sur les 12<sup>e</sup> rang Est, 11<sup>e</sup> rang Ouest, Chemin des pointes, 3<sup>e</sup> rang, route St-Louis et 7<sup>e</sup> rang Est financés par le *Règlement No 2018-332 décrétant un emprunt et une dépense de 1 730 000 \$ pour des travaux de voirie sur les 12<sup>e</sup> rang Est, 11<sup>e</sup> rang Ouest, Chemin des pointes, 3<sup>e</sup> rang, route St-Louis et 7<sup>e</sup> rang Est*, selon le taux d'intérêt en vigueur et à être remboursé lors du financement permanent par ce même règlement d'emprunt;

Le maire et la trésorière sont autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE

**18-10-379**

**Paiement du décompte progressif no 3 révisé – AO17-VR-02**

ATTENDU l'adjudication du contrat mentionnée en titre en date du 13 septembre 2017 en vertu de la résolution 17-09-261 de ce conseil;

ATTENDU le décompte progressif no 3 révisé;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu :

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de 37 725,79 \$ à Sintra Inc. pour le décompte progressif no 3 révisé pour les travaux susmentionnés.

De financer cette dépense à même le *Règlement no 2017-311 Décrétant une dépense et un emprunt de 1 625 000 \$ pour des travaux de réfection du 7<sup>e</sup> Rang Ouest, du 10<sup>e</sup> Rang Est, du 11<sup>e</sup> Rang Est et du 11<sup>e</sup> Rang Centre.*

ADOPTÉE

**18-10-380**

**Achat de poteaux pour numéros civiques**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'octroyer le contrat de fourniture d'une quantité approximative de 760 poteaux pour numéros civiques, comprenant le panneau, à S-space Signalétique Inc. :

<b>Objet</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Total</b>
- Panneau aluminium imprimé	760 (approx.)	11,70 \$	8 892 \$
- Tube acier galvanisé 7pieds	760 (approx.)	9,50 \$	7 220 \$

Pour une somme approximative de 16 112 \$, plus les taxes applicables;

DE financer cette dépense à même les activités financières de l'année en cours à même un transfert budgétaire du poste 02.355.01.516 pour partie et la balance à même les revenus de taxes foncières supplémentaires.

ADOPTÉE

**18-10-381**

**Pose de poteaux pour numéros civiques**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'octroyer le contrat de pose d'une quantité approximative de 741 poteaux pour numéros civiques à SignoService Inc. :

<b>Objet</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Total</b>
- installation	741 (approx.)	17,00 \$	12 597 \$

Pour la somme approximative de 12 597 \$, plus les taxes applicables;

DE financer cette dépense à même les activités financières de l'année en cours soit par des transferts budgétaires provenant d'économie de salaire pour l'année en cours.

ADOPTÉE

**18-10-382**

**Demande d'aide financière – Course santé globale**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de verser 400 \$ à l'École secondaire Sainte-Marie pour l'achat de médailles à remettre aux jeunes coureurs du parcours d'un kilomètre lors de la tenue de la Course santé globale de Princeville qui aura lieu le 13 octobre 2018.

ADOPTÉE

18-10-383

**Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 10-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics**

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement numéro 10-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

ADOPTÉE

**Dépôt et présentation du projet de Règlement modifiant le règlement numéro 10-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics**

Le greffier constate que le conseiller Laurier Chagnon dépose le projet de Règlement modifiant le règlement numéro 10-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

18-10-384

**Économie circulaire de l'Érable**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu :

D'APPUYER le projet *Économie circulaire Arthabaska-L'Érable* qui vise l'accompagnement en économie circulaire des entreprises des MRC d'Arthabaska et de l'Érable en versant une contribution totale de 8 000 \$.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières pour chaque année 2019, 2020 et 2021 dont les crédits nécessaires à cette dépense seront pourvus au budget des exercices 2019, 2020 et 2021.

D'AUTORISER la trésorière à verser une somme de 1 500 \$ pour l'année 2019, de 2 500 \$ pour l'année 2020 et de 4 000 \$ pour l'année 2021;

LE TOUT conditionnellement à l'obtention d'une aide financière provenant du « Fonds de 100M\$ » de Desjardins.

ADOPTÉE

18-10-385

**Demande CPTAQ – Monsieur Marcel St-Pierre**

ATTENDU QUE le demandeur Marcel St-Pierre s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation pour une coupe d'érables sur une partie du lot 4 307 833 du Cadastre du Québec pour aménager une cannebergière.

ATTENDU QUE le demandeur est propriétaire des lots 4 307 829, 4 307 831, 4 307 833 et 4 307 834 et qu'il souhaite aménager une cannebergière sur les lots 4 307 833 et 4 307 834;

ATTENDU QUE la production de canneberge est un usage agricole;

ATTENDU QUE le consultant Groupe Géos mentionne dans leur étude que le potentiel acéricole est faible et que la portion érable du peuplement est composée exclusivement d'érable rouge;

ATTENDU QU'UN permis de déboisement est requis auprès de l'ingénieur forestier de la MRC de l'Érable advenant une autorisation de la commission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

**18-10-386**

**Demande CPTAQ – Messieurs Benoit Ferland et Serge Cantin**

ATTENDU QUE les demandeurs Benoit Ferland et Serge Cantin s'adressent à la Commission afin d'obtenir l'autorisation de s'échanger des parties du lot 4 307 821 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le morcellement demandé va créer deux entités de bonne superficie;

ATTENDU QUE le tout demeure un usage agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

**18-10-387**

**Contrat de surveillance hivernale MTO saison 2018-2019**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'octroyer le mandat de surveillance hivernale sur la portion du réseau routier dont la Ville de Princeville est cocontractant pour le ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports du Québec à Groupe Gagné Construction Inc. pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**18-10-388**

**Levée de la séance**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 15.

ADOPTÉE

---

Me Olivier Milot, greffier

---

Gilles Fortier, maire